



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de la Forêt, du Bois et de la Biomasse

131, rue du Faubourg Bannier 45 042 Orléans Cedex 1

E-mail: serfobb.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Dossier suivi par : Baptiste MAURY et Anaïs VALANCE

Tél: 02 38 77 41 38 / 48

Réf.: BM / AV

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Relevé de décisions – séance du 06 octobre 2017

Orléans, le 30 novembre 2017

La Commission Régionale de la Forêt et du Bois s'est réunie le vendredi 06 octobre 2017 à 9h30 à la Préfecture de région sous la présidence de Mme Sandrine Clément, directrice de l'agriculture au Conseil régional, représentant le président du Conseil régional et M. Jean-Roch Gaillet, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, représentant le préfet de région.

Etaient présents:

Sandrine CLEMENT Conseil Régional Centre Val de Loire Christelle MAYSTRE Conseil Régional Centre Val de Loire

Jean Roch GAILLET DRAAF
Murièle MILLOT DRAAF

Baptiste MAURY DRAAF – SERFOBB Anaïs VALANCE DRAAF – SERFOBB

Nathalie MILANO Préfecture de Région - SGAR

Pierre BAENA DREAL
Patrice GRELICHE DIRECCTE
Frédérique GROTROT-BESSE DIRECCTE
Laurence DEGOUL UNISYLVA

Jean-Philippe ANGENAULT Experts forestiers Centre Val de Loire

Eric de la ROCHERE ARBOCENTRE
Magali LAMBERT ARBOCENTRE-CRPF

Jean-Louis PRATZ France Nature Environnement
Aude BOURON Fédération Régionale des Chasseurs

Aymeric de ROMANS SWISS KRONO SAS
Gilles BAUCHERY Société BAUCHERY et Fils

Pierre-Louis CAZAUX ADEME
Philippe de DREUZY CRPF
Alain de COURCY CRPF
Xavier PESME CRPF
Christine POMPOUGNAC CRPF

Dominique de VILLEBONNE ONF Centre Val de Loire

Jean-Noël RIEFFEL ONCFS Centre Val de Loire et Ile-de-France
Dominique PROY Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
Union Régionale des Syndicats de Propriétaires

Forestiers Sylviculteurs

Mamadou SOW ETF

Etaient présents au titre de personnalité qualifiée :

Marie-Pierre PAPET Technopôle Orléans Val de Loire

Christian GINISTY IRSTEA

Pascal GUENET EPLEFPA des Barres Le Chesnoy

Frédéric LETOUZE IGN

Etaient excusés donnant mandat pour Arbocentre:

Jean-François GAUDELAS SAS GAUDELAS Francis LHEURE Arbocentre

Etaient excusés :

Tania ANDRE

Michel AUTISSIER

Albéric de MONTGOLFIER

Jean Yves COUTEAU

Conseil Régional Centre Val de Loire

Conseil Départemental du Cher

Conseil Départemental d'Eure et Loir

Conseil Départemental de l'Indre et Loire

Louis PINTON

Conseil Départemental de l'Indre

Maurice LEROY

Hugues SAURY

Jean-Pierre LEVEILLARD

Conseil Départemental du Loir et Cher

Conseil Départemental du Loir et Cher

Conseil Départemental du Loiret

Chambre Régionale d'Agriculture

Emmanuel CACOT FCBA

Jean Michel BOUVIER PNR du Perche

Bernard HUBERT Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Guillaume de SAPORTA COFOR 18-36

Charles-Antoine de VIBRAYE Syndicat des Propriétaires Privés du Loir-et-Cher

François-Hugues de CHAMPS
René ROSOUX
François GRISON
Fédération Régionale des Chasseurs
Conservatoire des Espaces Naturels
Sologne Nature Environnement

Alain NEVIERE Comité Régional de la Randonnée à Pied Nathalie GAUTHIER Société Merrain Camille GAUTHIER

Marcel ROULLET SAS BOUSSIQUET

Jean Noël DESCHAUMES SA Les Bois Chauds du Berry

Philippe JAVOY
Dejan TERGLAV
Syndicat FGTA-FO
Jean-Luc LONGEON
Laurent CHERIGNY
SARL PAQUIGNON
Syndicat FGTA-FO
Syndicat FNAF-CGF
Syndicat FGA-CFDT

Présentation du diagnostic PRFB

Voir présentation disponible sur le site de la DRAAF

Il a été convenu:

- d'affirmer clairement la multifonctionnalité de la forêt au sein du diagnostic. La forêt de la région Centre-Val de Loire revêt une importance tridimensionnelle, en tant que ressource renouvelable, espace d'accueil du public et réservoir de biodiversité;
- d'insister sur le fait que, dans la région Centre-Val de Loire, le revenu forestier s'est régulièrement dégradé depuis plus de trente ans. Cela a eu pour conséquence un déficit du renouvellement des peuplements qui provoquera un manque de ressource de qualité dans les années à venir. Les actions du PRFB doivent favoriser le renouvellement des peuplements soit par régénération naturelle soit par plantation. Le manque de renouvellement trouve essentiellement son origine dans le manque de moyens, notamment dans le cas de peuplements pauvres de chênes pédonculés;

- d'essayer d'établir des synergies entre services de l'Etat, du conseil régional et les entreprises pour que l'offre de formation réponde aux besoins des professionnels ;
- de préciser que l'enjeu formation se situe davantage dans la volonté des jeunes formés de rester dans le métier. Un réel travail de fond est d'ores et déjà mené pour aller dans les lycées agricoles du territoire et faire la promotion de la formation;
- de réfléchir aux évolutions possibles de l'offre de formation en fonction des priorités (bûcheronnage, bac professionnel machinisme forestier);
- d'ajouter dans les faiblesses la très forte saisonnalité de l'exploitation forestière liée à la faible portance des sols en hiver et à la fermeture des propriétés en période de chasse.

Par ailleurs, le CAP'filière, qui sera renouvelé dans moins d'un an, se basera sur ce diagnostic PRFB afin d'adapter la politique du conseil régional et pour pouvoir ainsi agir rapidement.

Une représentation plus active des forestiers auprès des élus du conseil régional a été souhaitée par les représentants de la propriété forestière privée.

Présentation de l'étude INSEE sur l'emploi salarié dans la filière bois

Il a été convenu:

 de réunir l'interprofession Arbocentre, le conseil régional, la DRAAF ainsi que l'INSEE afin de fournir des éléments d'analyse qualitatifs; en particulier, prendre en compte le recours massif à des emplois non-salariés ainsi que la proportion d'entreprises unipersonnelles très élevée.

Présentation de l'arrêté régional fixant la liste des matériels forestiers de reproduction

Il a été convenu:

- d'étudier la possibilité d'autoriser les plantations par godets de 100 cm3 pour le pin maritime,
- de soumettre à validation du service instructeur le robinier faux-acacia, étant donné son caractère invasif dans le val de Loire.